

BANQUES et commerce de banque.— <i>Suite.</i>	PAGES.
A quelles banques s'applique l'acte, et sujets qui seront mentionnés dans les actes spéciaux devant à l'avenir être passés.....	26
Règlements généraux, savoir :—succursales, augmentation du capital, conditions exigées avant de commencer les opérations, billets de banque, valeur, montant et remboursement.....	26, 27
Dividendes, listes des actionnaires, rapports au gouvernement.	27, 28
Fonds de réserve, exemption de la taxe, billets de la Puissance.....	30
Règlements internes, savoir :—actions et actionnaires, transfert et transmission des actions.....	30–34
Votation, règlements, élection et qualification des directeurs, et assemblées générales.....	34, 35
Président et directeurs, élection, pouvoirs, etc.....	36, 37
Versements, leur recouvrement, bilans annuels, dividendes...	38, 39
Pouvoirs et obligations de la banque, savoir :—prêts, intérêt, immeubles, prêts sur reçus de garde-magasins, etc., privilège sur les actions pour dettes à elle dues, et quels effets elle peut garder comme garantie collatérale, taux d'intérêt et des primes sur billets escomptés.....	39–45
Billets de banque, bons, etc.....	45
Faillite, ce qui constituera le banque en faillite, et responsabilité des actionnaires en tel cas.....	45, 46
Offenses et pénalités.....	47, 48, 49
Avis en vertu de l'acte.....	49, 50
Législation future.....	50
Dispositions spéciales quant à la banque de l'Amérique Britannique du Nord—Banque de la Nouvelle-Ecosse—La Banque du Peuple—et aux banques non assujéties à l'acte, mais désirant le devenir.....	50, 51
Clauses d'abrogation et conservatoires, et liste des banques auxquelles l'acte s'applique.....	51, 52
Banques d'épargne, avec la garantie du gouvernement, acte concernant les.....	52
Etablissement et réglementation des, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.....	53–58
Et à Toronto, Montréal, ou Manitoba.....	58
Les gérants seront des agents pour l'émission et le remboursement des billets de la Puissance.....	58
Acte du bureau des postes, 1867, amendé quant aux banques d'épargne.....	59
Tous les percepteurs d'épargnes en feront rapport au gouvernement.....	60
Banques d'épargne, acte concernant certaines, dans Ontario et Québec.....	60
Actes actuellement en vigueur continués pendant un certain temps, etc.....	60, 61